

Malgré le rejet de la loi sur la chasse par le peuple, le parlement s'apprête à faciliter le tir du prédateur

# LE LOUP À NOUVEAU VISÉ

« XAVIER LAMBIEL

**Chambres fédérales** » Ce dimanche, la louve F78 a été abattue. Quand le garde-chasse bernois a appuyé sur la détente, le prédateur tentait de s'introduire dans un enclos protégé. Arrivée d'Italie, cette femelle a été identifiée pour la première fois au mois d'octobre, après avoir tué trois moutons. Quand le canton de Berne a mis sa tête à prix, le 19 février, elle avait tué 32 bêtes de rente, alors que 20 animaux blessés avaient dû être abattus et quatre avaient disparu. Pour l'inspecteur de la chasse Niklaus Blatter, «il n'y avait malheureusement pas d'autre solution».

Durant la session qui vient de débiter, les Chambres fédérales se prononceront sur deux motions qui demandent à la fois un assouplissement des conditions de tir des loups et un renforcement des mesures de protection des animaux de rente. Identiques et déposées simultanément par les commissions de l'environnement du Conseil national et du Conseil des Etats, ces textes doivent beaucoup à la louve F78.



**«Les images du loup dans mon village m'ont marquée»**

Christine Bulliard-Marbach

A leur origine, il y a la conseillère nationale fribourgeoise et centriste Christine Bulliard-Marbach. Ancienne syndique d'Ueberstorf, où l'animal a été aperçu vers la fin décembre, elle souhaite agir rapidement pour sauver le prochain estivage: «Les images du loup dans mon village m'ont marquée. Il y a des agriculteurs qui ne veulent plus monter à l'alpage et nous ne pouvons pas l'accepter.»

**Le loup restera protégé**  
Aujourd'hui, pour justifier le tir d'un loup, les autorités cantonales doivent prouver que l'individu a tué au moins 25 animaux de rente en un mois, ou alors 35 en quatre mois. Concrètement, la motion demande au Conseil fédéral d'utiliser l'ordonnance de l'actuelle loi sur la chasse pour abaisser ces critères, sans préciser de nouveaux chiffres. Également présidente du Groupement suisse pour les régions de montagne, Christine Bulliard-Marbach résume: «Nous souhaitons surtout pouvoir agir plus ra-



Pour protéger les animaux de rente, les critères permettant de faire abattre un loup devraient être assouplis. Keystone-archives

## TROIS QUESTIONS À ISABELLE GERMANIER



ISABELLE GERMANIER  
Correspondante romande  
du Groupe Loup Suisse

**En voulant faciliter les tirs de régulation, la commission du Conseil national permet-elle la cohabitation du loup avec l'humain?**

Nous ne sommes pas radicalement opposés aux tirs de régulation, mais nous ne les acceptons pas à n'importe quel prix. Aujourd'hui, le loup peut être abattu après avoir tué 35 animaux en quatre mois dans un canton, sans que les éleveurs aient l'obligation de protéger leurs bêtes. Ce qu'il faudrait donc, c'est n'autoriser les tirs de loup que si au moins un moyen de protection officiel et moderne a été mis en place. Car l'absence de protection, ou une protection inadaptée, revient à faire une offrande au loup. On ne peut pas empêcher un prédateur de s'attaquer à ses proies.

**La protection des troupeaux s'avère compliquée et coûteuse**

**pour certains éleveurs. Quelle est la recette miracle?**

Aucun moyen de protection n'est infaillible. Une clôture électrifiée suffit à dégoûter un loup timide, mais un autre individu au caractère fort ne se laissera pas décourager, et une fois dans l'enclos, c'est le carnage s'il n'y a pas de chien. A l'inverse, le chien permet de repousser le loup, mais ne suffit pas à lui seul. Nous préconisons le couplage du chien et de la clôture électrifiée en plaine, tandis qu'en montagne, une combinaison entre un chien, une clôture et un berger s'avère préférable.

Après, je sais que c'est compliqué dans certaines estives. Pour améliorer la situation, différentes mesures sont nécessaires. L'accès aux chiens de protection devrait par exemple être simplifié. Aujourd'hui, les autorités ne reconnaissent que

deux races, et un seul programme d'éducation fédéral. C'est trop peu.

**Le projet des conseillers nationaux veut empêcher le loup de s'habituer à l'être humain. Comment faire?**

Soyons honnêtes, le loup côtoie l'humain depuis la nuit des temps. Dire qu'autrefois le loup restait en forêt, loin de l'humain, relève de la fausse croyance. La population était beaucoup moins nombreuse, et cela raréfiait les rencontres. Cela étant, pas un seul loup n'a dû être abattu depuis 1995 en Suisse en raison de sa proximité avec l'humain. En règle générale, le loup suit ses proies, mais essaie d'éviter l'humain. Et si on doit malgré tout l'éloigner, les meilleurs conseils sont à chercher chez les biologistes ou les éthologues. » PHILIPPE BOEGLIN

pidement avec les individus problématiques.»

En septembre dernier, après un long après-midi d'indécision, la Suisse a refusé une nouvelle loi sur la chasse d'une courte majorité (51,9%). Elle proposait aussi un assouplissement du tir des loups. Pour Christine Bulliard-Marbach, la motion ne bafoue pas la volonté populaire: «Contrairement à ce que prévoyait cette loi, le loup restera une espèce protégée et les décisions resteront de la compétence de la Confédération.»

### REPÈRES

#### » LE LOUP EN SUISSE

##### Observations

77

Le nombre de loups recensés en Suisse en 2019, soit 25 de plus qu'en 2018.

##### Meutes

8

Recensement en 2019, contre 4 en 2018.

##### Morts

52

Loups retrouvés morts depuis 1998, dont 7 abattus illégalement, et 2 par erreur

##### Victimes

420

Animaux de rente tués par les loups et dédommagés en 2019, contre 526 en 2018.

Source: Fondation KORA

### Unanimité de façade

Soutenue par le Conseil fédéral, la proposition demande aussi des critères et des mesures pour le bétail, comme les veaux ou les ânes. Elle demande encore une extension des protections aux pâturages, et des dispositions pour éviter que le prédateur ne s'habitue à l'homme. Samedi dernier, deux loups ont été observés dans une station des Grisons, dont l'un a suivi une skieuse sur une piste.

Dans un premier temps, la motion a réuni l'unanimité des deux commissions de l'environnement. Mais l'enthousiasme reste modéré. Pour le conseiller national valaisan Franz Ruppen et l'UDC, «c'est un premier pas, mais ce ne sera pas suffisant pour régler le problème de l'augmentation exponentielle de la population de loups». Le conseiller aux Etats valaisan et centriste Beat Rieder soutient la motion de sa collègue, même si elle «ne sert presque à rien». Il insiste: «nous restons dans la réactivité alors que la solution passe par des tirs préventifs pour réguler les loups».

### Rupture de deal

Ce lundi, cette unanimité s'est effritée. La conseillère nationale genevoise Delphine Klopfenstein Broggin (Verts) a proposé le rejet du texte dans le but de provoquer un vote. Dans le cadre d'une nouvelle révision de la loi sur la chasse, les Verts liaient cette motion à une initiative parlementaire qui prévoyait à la fois des mesures pour une meilleure cohabitation entre l'être humain et le loup, et des dispositions pour protéger les espèces menacées et la biodiversité. Celle-ci a été refusée par les sénateurs.

Pour l'écologiste, «il y avait un deal et il a été rompu». Elle insiste: «J'attends une prise de conscience de nos partenaires. Pour bien travailler ensemble, il est essentiel qu'ils acceptent de considérer la chute de la biodiversité comme une urgence, au même titre que le loup.»

D'abord prévu hier, le débat au Conseil national a été reporté. Celui des Etats a été avancé à la semaine prochaine. Malgré la fronde des Verts, tout indique que ces motions jumelles seront acceptées. «Cette opposition ne me fait pas peur et je suis confiante», conclut Christine Bulliard-Marbach. »

AVEC PHILIPPE BOEGLIN